

Les colos aujourd'hui : un modèle de vacances socialement partagé qui perdure et se transforme

Le mot de la Présidente ...

Le départ en colos, où en sommes-nous ?

Partir en colos ,
la dernière étude de l'Ovlej-*Études et recherches de la JPA* présente un état des lieux de ce qui apparaît plus que jamais comme une pratique collective ancrée dans le vécu des familles. Dans les représentations collectives, le départ en colos s'affirme sans ambiguïté comme un repère social pour le vivre ensemble pendant le temps des vacances.

Expérience spécifique entre plaisir, apprentissage de la vie avec les autres et ouverture au monde, c'est la plus-value que les usagers accordent au départ en colos, quel que soit le milieu social des familles interrogées.

Le nouveau bulletin de l'OVLEJ permet de prendre la mesure de ces constats actualisés.

Il fournit des données sur ce qui fait l'attractivité de ce modèle de vacances et de ce qui en constitue les freins et les leviers.

L'impact de l'action et des aides apportées aux familles reste déterminant.

L'étude rappelle que sans ces interventions, le départ en colos des enfants et des jeunes est compromis quand ils vivent dans des familles à revenus moyens ou modestes.

Chacun doit pouvoir mesurer dans un contexte économique et social source de tensions et de retrait sur soi, les enjeux de l'accessibilité à ces vacances collectives qui participent à entretenir et préserver le ciment social du vivre ensemble.

Nadine Le Floc'h

Présidente de l'Ovlej- *Études et recherches de la JPA*

Cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de la participation d'Avéa-La poste, d'Education Plein Air Finances, de la Fédération des Aroéven, et de Temps Jeunes.



Ovlej
Association constituée de
La Jeunesse au Plein Air (La JPA)
et de

l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)

Un taux de départ en séjour collectif stabilisé

En 2011, 7.5 % des enfants et adolescents âgés de 5 à 19 ans sont partis au moins une fois dans l'année en séjour collectif pour une durée de 4 nuits au moins. Si ce taux semble marquer une légère baisse par rapport à celui de 8.5 % relevé en 2004 par la dernière enquête vacances de l'Insee (Ovlej 2006), l'évolution n'est pas statistiquement significative¹. D'autant qu'à ces 7.5 % d'enfants et adolescents s'ajoutent 2.5 %, partis également dans un cadre collectif en 2011, mais pour une à trois nuits.

Ces séjours de courte durée n'étaient pas identifiés dans le cadre de l'enquête Insee de 2004. Mais ils seraient en progression selon les dernières statistiques publiées par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative pour les années 2008 à 2011 (cf. encadré 2).

La Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du ministère relève en effet une augmentation des séjours « activités accessoires » aux centres de loisirs et accueils de jeunes. Appelés couramment mini-camps, ces séjours sont de courte durée, de une à trois nuits selon la réglementation en vigueur jusqu'au décret de 2009 qui en a relevé le plafond à quatre nuits.

Au total, en 2011, **plus d'un million² d'enfants et d'adolescents sont partis au moins une fois dans l'année dans un cadre collectif**, quelle que soit la durée du séjour et sa forme : colonie, camp, séjour linguistique, mini-camp...

Pour plus des trois quarts d'entre eux, il s'agit de séjour(s) d'au moins quatre nuits³, soit la durée minimale d'un séjour de vacances au sens de la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

¹ Pour un échantillon de 2500 familles (voir encadré 1), représentatif d'une population de référence de 11 500 000 et un taux de 7.5 %, l'intervalle de confiance est de + ou - 1 %, le résultat est donc compris entre 6 % et 9 %. La taille de l'échantillon de l'Insee étant comparable, l'intervalle de confiance est identique.

² Selon les résultats de notre enquête auprès des familles et compte tenu de l'intervalle de confiance (voir note 1), le nombre d'enfants et d'adolescents partis au moins une fois dans l'année en séjour collectif, quel qu'en soit la durée, est compris entre 1 035 000 et 1 265 000.

³ Les séjours « activités accessoires » (une à trois nuits jusqu'en 2009, puis de une à quatre nuits) et les « séjours courts » (de une à trois nuits) représentent respectivement 29 % et 4 % de la totalité des séjours enregistrés par la MEOS (voir encadré 2). Etant donné que les effectifs déclarés pour les séjours « activités accessoires » sont en moyenne très inférieurs aux autres types de séjours (17 pour les premiers et 32 pour l'ensemble), on peut faire l'hypothèse que la proportion du public accueilli pour des séjours de 4 nuits au moins selon les déclarations de séjours se rapproche des 25% observés dans le cadre de notre enquête.

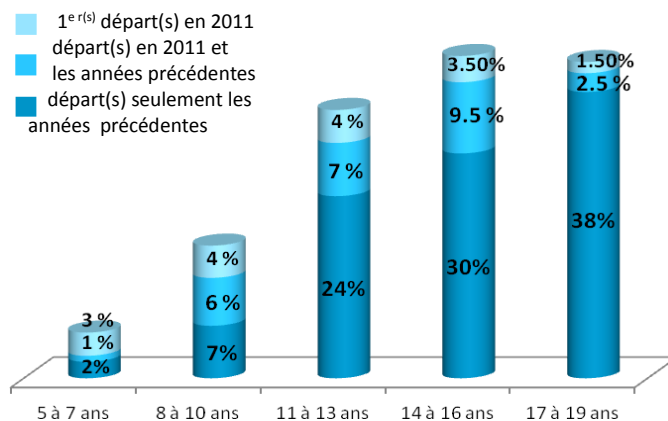
Au milieu des années 80, ces séjours accueillait chaque année plus de 13 % de la population âgée de 5 à 19 ans. Après la baisse de la fréquentation observée à partir du milieu des années 90 (Ovlej 2005), **les résultats de notre dernière enquête montrent une stabilisation du taux de départ entre 2004 et 2011 (pour les séjours de 4 nuits et plus). De plus, se sont développés d'autres formes de séjours, sur des durées plus courtes, principalement organisés par les centres de loisirs et les accueils de jeunes.**

Ces tendances reflètent les évolutions en cours, tant du côté de l'offre ou des politiques de soutien au départ en colo que des pratiques des familles, dans un contexte de crise de notre modèle culturel des vacances (cf. bulletin Ovlej n°41). L'accès au départ ne progresse plus, les inégalités se sont accrues et les vacances se resserrent autour des seuls séjours avec les parents. Pour autant, les familles sont loin de manifester le désintérêt pour les colos souvent invoqué pour expliquer la baisse de leur fréquentation.

Une expérience partagée par plus de 40 % d'une classe d'âge

Si le plus souvent on ne part pas en colo chaque année, ou régulièrement, cette expérience spécifique de vacances est largement répandue dans la population (graphique1). A 18 ans, plus de 40 % des jeunes sont partis au moins une fois en séjour collectif au cours de leur enfance ou de leur adolescence.

Graphique 1 :
Pratique actuelle et passée des séjours collectifs
% par tranche d'âge ayant fréquenté au moins un séjour



Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Encadré 1

Méthodologie de l'enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA

Cette enquête a été conduite et réalisée par l'Ovlej-Études et recherches de La JPA et le recueil des données a été effectué par TMO-régions. Un échantillon national de 2551 familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 5 à 19 ans a été interrogé par téléphone entre le 6 octobre et le 9 décembre 2011. Cet échantillon a été constitué selon la méthode des quotas sur les critères suivants : âge des enfants, PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle) de la personne de référence et type de famille (activité d'un ou des deux parents, couple ou famille monoparentale), croisés par zone géographique pour représenter les caractéristiques des populations sur les différents territoires. Le questionnaire portait sur le départ ou non départ en vacances des parents et de l'ensemble des enfants du ménage pendant la période de référence (du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011). Il détaillait plus spécifiquement l'ensemble des pratiques de vacances et de fréquentation des accueils collectifs de loisirs de l'enfant dont la date anniversaire était la plus proche de celle de l'enquête. Afin de disposer de données sur un plus large effectif pour l'analyse des caractéristiques des séjours collectifs, un échantillon complémentaire de 80 familles ayant au moins un enfant parti dans le cadre de ces séjours a également été interrogé. Les données ont ensuite été redressées pour assurer leur représentativité.

Les séjours collectifs : quelle définition ?

L'enquête identifiait le départ en séjour collectif à partir des réponses des parents à plusieurs questions visant à prendre en compte la diversité des formes de séjour collectif, quelle que soit leur durée (à partir d'une nuit) : type(s) de séjour(s) de vacances (au moins 4 nuits, avec les parents, d'autres membres de la famille, des amis, en séjour collectif), type(s) de séjour(s) collectif(s) (colonie, stage sportif ou musical, camp de vacances, de scoutisme, ou séjour linguistique, ou mini séjour et mini camp), type(s) d'organisateur(s), départ en séjour court (1 à 3 nuits) dans le cadre d'un mini-camp ou mini-séjour, période(s) du ou des séjours. Ces différentes questions permettaient également de vérifier s'il s'agissait bien de séjours collectifs de vacances. Ont ainsi été exclus les séjours organisés par un établissement scolaire et/ou réalisés sur les périodes scolaires.

Encadré 2

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative publie les chiffres de la fréquentation des accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011

Le numéro de novembre 2012 de Stat-info, bulletin de la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du ministère présente les résultats du traitement des données issues des déclarations d'organisation des séjours exigées par la réglementation. Pour l'année 2010-2011, ces déclarations ont enregistré un effectif total de 1 407 648 mineurs partis en séjour collectif*, d'au moins 7 enfants ou adolescents et pour au moins une nuit. A cet effectif, s'ajoutent 419 915 mineurs accueillis dans le cadre des séjours « activité accessoire » organisés par des centres de loisirs ou des accueils de jeunes. Ces résultats montrent une baisse des effectifs des séjours collectifs de près de 5 % en trois ans et une hausse de près de 42 % pour les séjours « activité accessoire ». « Cette hausse s'explique en partie », note le rédacteur Renaud Foirien, « par un aménagement de la réglementation (décret du 11 juin 2009) qui a relevé la durée plafond des séjours 'activité accessoire' de quatre à cinq jours ». **Tous types de séjours confondus, la MEOS enregistre une hausse des effectifs accueillis de 2.9 % en trois ans entre 2008 et 2011.**

Ces résultats sont issus des données recueillies dans le cadre des déclarations de séjours des organisateurs, et sur un périmètre spécifique en termes de durée (à partir d'une nuit), d'effectif minimum (à partir de 7) et d'âge (moins de 18 ans scolarisés). De plus, sont comptabilisés les effectifs accueillis et non pas le nombre d'enfants et d'adolescents partis en séjours collectifs dans l'année ; un enfant parti plusieurs fois est donc compté plusieurs fois. Selon les résultats de l'enquête conduite par l'Ovlej-Études et recherches de La JPA en 2011 et l'analyse des données recueillies par l'Insee en 2004 (Ovlej 2008), ces « multi-partants » représentent 15 % des effectifs totaux. Si l'on applique ce ratio aux effectifs comptabilisés dans le cadre des déclarations de séjours (1 830 000), le taux de départ en séjour collectif s'élève à 10 % de la population âgée de 3 à 17 ans et le taux de départ en séjour « activité accessoire » à 3 % de la même tranche d'âge, soit 1 550 000 enfants et adolescents partis au moins une fois dans l'année en séjour collectif.

*regroupant les séjours de vacances, sportifs, linguistiques, courts, artistiques et culturels ainsi que les rencontres européennes de jeunes et les chantiers de bénévoles.

Foirien R. Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011, *Stat-info*, n°12-04, Nov. 2012
http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_No12-04_de_novembre_2012.pdf

Un tiers des jeunes ont ainsi bénéficié de vacance(s) en colo, camp ou séjour artistique, sportif ou culturel (pour au moins 4 nuits), 8 % sont partis dans le cadre d'un séjour linguistique et 9 % en mini-camp⁴. Les autres types de séjours courts (1 à 3 nuits) apparaissent plus récents, 4 % des 14 à 16 ans les ont fréquenté en 2011 ou les années précédentes et seulement 1 % des plus de 17 ans.

Si comme nous l'avons souligné, le départ en colo n'est pas régulier, ce n'est pas ce que souhaiteraient les familles et leurs enfants. Les parents interrogés en 2011 regrettent d'autant plus fortement n'avoir pas fait partir leur enfant ou adolescent en séjour collectif cette année là qu'il en a déjà fait l'expérience (37 % d'entre eux et 27 % en moyenne, graphique 2)⁵.

Les séjours collectifs restent toutefois le mode de vacances sans les parents le plus fréquent, après celles passées avec les grands-parents, privilégiées pour les plus jeunes (cf. bulletin Ovlej n°41). Colonies, camps et séjours linguistiques... ont ainsi accueilli en 2011, comme en 2004, 24 % des 5 à 19 ans partis sans leurs parents.

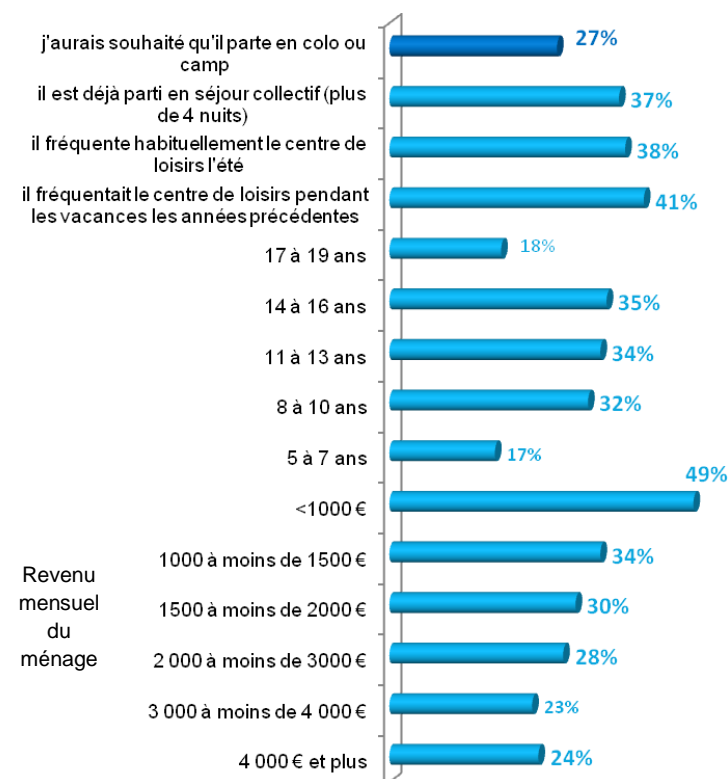
Malgré la baisse de la fréquentation annuelle, le départ en colo reste ancré dans les pratiques et le modèle social des vacances des enfants, et plus particulièrement aujourd'hui de celles des pré adolescents et adolescents.

En effet, près d'un tiers des 14 à 16 ans partis en vacances sans leurs parents en 2011 ont fréquenté un séjour collectif. C'est également pour cette tranche d'âge, suivie par celle des 11 à 13 ans, que les parents expriment le plus fortement leur regret de n'avoir pas fait partir leur adolescent en séjour collectif (cf. graphique 2). Les parents d'enfant de 8 à 10 ans se montrent un peu moins enclins au départ en colo de celui-ci. Mais la différence est peu marquée, suggérant peut-être un attrait renouvelé des séjours collectifs pour une tranche d'âge aujourd'hui moins représentée que leurs aînés parmi le public de ces séjours.

Graphique 2 :

Plus d'un quart des parents regrettent que leur enfant ne soit pas parti en séjour collectif

% parmi les familles dont l'enfant enquêté (cf. encadré 1) n'est pas parti en séjour collectif en 2011



Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Un frein économique majeur

Quand on interroge les parents sur les raisons pour lesquelles ils ont renoncé à faire partir leur enfant en séjour collectif⁶, le prix est la première raison invoquée (graphique 3) par 45 % d'entre eux. Cette proportion atteint 59 % quand le revenu mensuel du ménage est inférieur à 1500 € et 60 % quand un des parents est au chômage. Ce sont également les ménages les plus modestes qui sont les plus nombreux à exprimer le souhait que leur enfant parte sans avoir pu le réaliser (graphique 2) Au-dessus de 3 000 € mensuels, le frein économique est moins marqué.

C'est effectivement le seuil de revenu à partir duquel le départ en séjours collectifs est le plus fréquent.

⁴ Seuls 8 % des jeunes de 17 à 19 ans ont fréquenté plusieurs types de séjours collectifs, séjours linguistiques et colos pour 4 % ou mini-camps et colos pour 4 % également

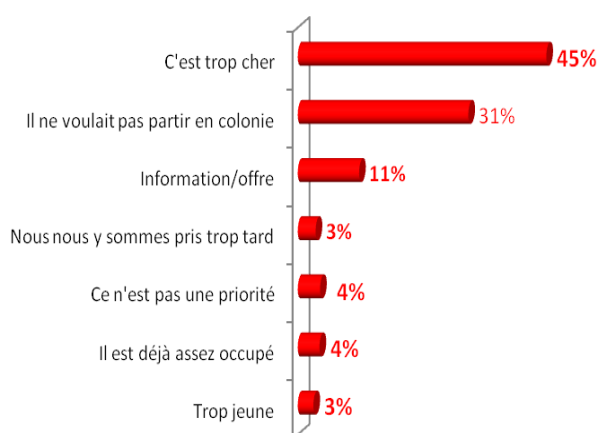
⁵ Seuls le revenu de la famille, l'âge de l'enfant et son expérience présente ou passée des séjours collectifs ou des centres de loisirs ont un impact significatif sur le souhait des parents de le faire partir ou non en séjour collectif.

⁶ Le questionnaire proposait une question ouverte permettant de recueillir les réponses spontanées des parents enquêtés.

Graphique 3 :

Vous auriez souhaité faire partir votre enfant en colonie cette année, mais...

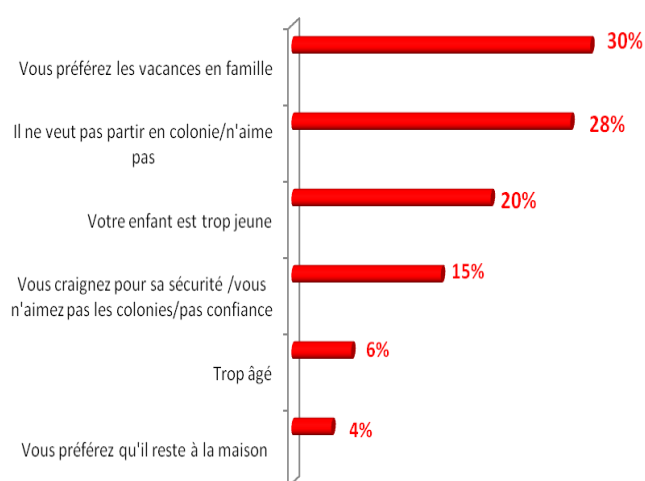
% parmi les parents favorables au départ de leur enfant (27 % de ceux qui ne sont partis en séjour collectif en 2011)



Graphique 4 :

Vous ne souhaitiez faire partir votre enfant en colonie cette année, car...

% parmi les parents défavorables au départ de leur enfant (73 % de ceux qui ne sont partis en séjour collectif en 2011)



Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Au dessus de 4 000 € de revenu mensuel, le taux de départ est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population et supérieur à la moyenne entre 3 000 et 4 000 €⁷ (graphique 5).

A l'opposé de l'échelle des revenus, les enfants des familles modestes (avec un revenu mensuel situé entre 1 500 € et 2 000 €) demeurent moins nombreux que les autres à avoir pu partir en colonie en 2011 mais leur taux de départ en séjour collectif a augmenté par rapport à 2004.

⁷ Pour cette dernière catégorie, il se rapproche, à âge égal et situation familiale comparable, de celui observé pour la tranche supérieure. Selon les résultats des modèles de régression logistique réalisés pour isoler l'effet spécifique de chaque variable, la probabilité de partir en colo augmente de 3.7 points pour un revenu mensuel de 3 000 à 4000 € et 4.8 points au dessus de 4000 € par rapport à un revenu moyen entre 2000 et 3000 €.

Cette progression a plus fortement bénéficié aux plus pauvres (avec un revenu mensuel inférieur à 1 000 €), le départ en colo leur permettant ainsi d'accéder au départ en vacances. En effet, pour cette tranche de revenu, le taux de départ en séjour collectif est deux fois plus élevé parmi ceux qui ont pu partir en vacances, quel que soit le mode de séjour, que pour l'ensemble des enfants et jeunes des familles de même niveau de revenu. A l'inverse, l'accès aux séjours collectifs des enfants des familles à revenu moyen (entre 2 000 et 3000 €, graphique 6) a régressé entre 2004 et 2011. Ces évolutions sont à mettre en relation avec la répartition des aides au départ.

L'impact déterminant des aides au départ

L'intervention des CAF, qui concernait au total 19 % des enfants et adolescents partis en séjour collectif en 2011, est ciblée sur les revenus les plus modestes. Que ce soit sous la forme d'une aide directe, de la participation au coût du séjour, ou du cumul des deux pour plus de 50 % des situations, 80 % à 67 % des enfants et adolescents dont le revenu mensuel familial est inférieur à 1500 € ont bénéficié d'une aide d'une CAF pour partir en séjour collectif en 2011 (graphique 7). A celle-ci, s'ajoute pour les revenus inférieurs à 1000 €, les aides des autres acteurs, Comités d'entreprise, communes, associations, régions et départements.

En revanche, le niveau de revenu des classes moyennes à « modestes », dépasse le plus souvent le plafond des aides des CAF⁸. A partir de 1500 € mensuels, la proportion d'enfants et d'adolescents partis en colonie avec le soutien de leur CAF se réduit à 35 % et au dessus de 2 000 € à 18 %.

Pour ceux qui ne bénéficient ni de l'aide d'un Comité d'entreprise ni de celle d'une commune, les séjours collectifs deviennent alors difficilement accessibles, les taux de départ l'attestent (graphique 6). C'est d'ailleurs dans cette tranche de revenu, entre 2 000 et 3000 € mensuels, que l'aide financière de la famille est sollicitée⁹.

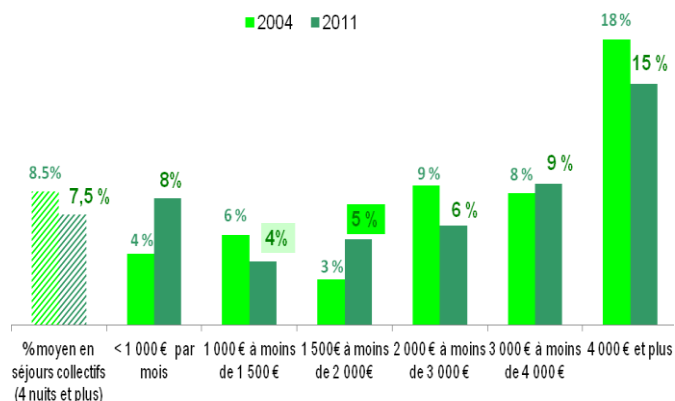
⁸ Selon une étude conduite par le Crédoc en 2009, un revenu compris entre 2 300 € et 3 490 € avant un impôt pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans se situe dans les « classes moyennes inférieures » (R. Bigot, *Classes moyennes et inégalités de conditions de vie*, Séminaire inégalités, INSEE, 2009). En 2009, selon l'INSEE le revenu moyen disponible des couples avec deux enfants s'élevait à 4 190 € mensuels et à l'opposé celui des familles monoparentales à 2 200 € par mois.

⁹ Celle-ci a contribué au départ de 2 % des usagers des séjours collectifs et 9 % entre 2 000 € et 3 000 €.

Graphique 5 :

Des inégalités économiques...

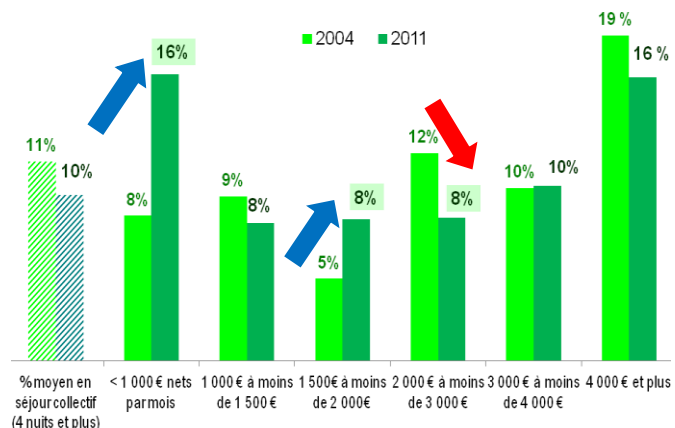
Taux de départ en séjour(s) collectifs d'au moins 4 nuits, parmi la population de 5 à 19 ans, selon le revenu mensuel du ménage



Graphique 6 :

... Avec des évolutions contrastées

Taux de départ en séjour(s) collectifs d'au moins 4 nuits, parmi les partants en vacances (4 nuits au moins) de 5 à 19 ans, selon le revenu mensuel du ménage

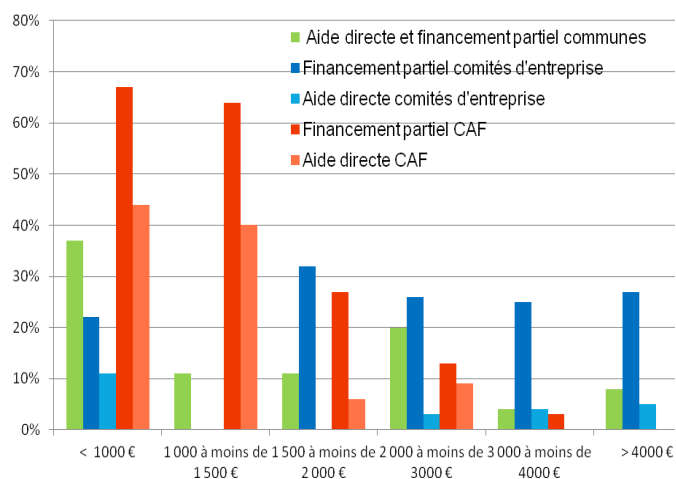


NB : l'évolution entre 2004 et 2011 est statistiquement significative pour les % encadrés.

Graphique 7 :

Aides au départ : acteurs et modalités

% d'enfants et de jeunes partis en séjour collectif en 2011 ayant bénéficié d'une aide selon le revenu mensuel du ménage



Sources : Insee 2004 (Ovlej 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Ces résultats mettent en évidence l'impact des aides au départ en séjour collectif. Celles-ci s'avèrent d'autant plus déterminantes pour les familles que le coût de ces séjours apparaît peser plus fortement aujourd'hui sur leur budget.

En 1982, selon la SOFRES, les ménages usagers interrogés répondaient pour 58 % d'entre eux que ces séjours étaient inabornables sans aide financière. En 2011, 88 % des familles interrogées dans le cadre de notre enquête affirment qu'elles n'auraient pu faire partir leur enfant en colonie sans un soutien financier extérieur¹⁰.

Les Comités d'entreprise restent le premier acteur de l'aide aux séjours collectifs : 25 % du public accueilli en 2011 a bénéficié de leur intervention.

Mais leur désengagement, observé par les travaux conduits sur le sujet¹¹ apparaît confirmé. Il en est de même concernant l'intervention des CAF. En 1982, selon une enquête conduite par la SOFRES¹², 52 % des ménages usagers avaient bénéficié d'une « aide de leur entreprise ou leur administration », soit probablement en majorité un comité d'entreprise et 36 % de bons vacances des CAF.

Ces évolutions n'ont pas été compensées par l'intervention d'autres acteurs. Celle des collectivités locales reste relativement peu fréquente : seuls 14 % des enfants et adolescents partis en séjour collectif d'au moins 4 nuits en 2011 en avaient bénéficié.

Dans ce contexte on comprend que le prix des séjours constitue aujourd'hui pour les familles le premier frein au départ en séjour collectif.

¹⁰ A titre de comparaison, selon une enquête conduite par la CNAF, parmi les 8 % de bénéficiaires d'une aide au départ en vacances des CAF, la moitié déclarait qu'ils ne seraient pas partis en vacances sans cette aide (Domingo 2011).

¹¹ Cf. Conseil National du tourisme (2011). Selon une enquête conduite en 2009, 20 % des adhérents du réseau CEZAM (regroupant 29 associations inter CE) contribuent au soutien des colonies, parmi eux seuls 12 % interviennent dans la gestion et l'organisation des séjours, les autres proposent uniquement une participation financière.

¹² L'enquête portait sur les parents d'enfants de 6 à 14 ans. En 2011 sur la même tranche d'âge, 25 % des enfants partis en séjour collectif bénéficiaient d'une aide d'un comité d'entreprise, 21 % d'une CAF et 16 % d'une commune.

Le souhait de l'enfant

Selon les parents, le second obstacle est lié à l'enfant lui-même, soit parce qu'ils le considèrent trop jeune pour partir (graphique 3), soit parce qu'il n'en a pas envie (graphiques 3 et 4).

La première raison est fortement invoquée quand l'enfant est âgé de 5 à 7 ans (par 65 % des parents défavorables à son départ en colo), puis de 8 à 10 ans (21 %). La seconde raison prédomine quand il s'agit d'un adolescent (pour plus de 40 % après 14 ans)¹³. Quelle que soit leur propre attitude envers le départ en colo de celui-ci, les parents semblent ainsi considérer qu'il est en âge de partir et de le décider.

L'avis des 11 à 13 ans apparaît pris en compte de manière plus nuancée. Quand les parents auraient souhaité que leur pré adolescent bénéficie d'un séjour collectif l'année précédente, la réticence de celui-ci n'est pas le motif le plus fréquemment invoqué pour expliquer qu'il n'est pas parti (26 % et 31 % en moyenne). En revanche, quand ils étaient eux-mêmes défavorables à ce départ, ils mettent davantage en avant le refus de leur pré adolescent (35 % et 28 % en moyenne). Quel que soit l'âge de l'enfant, cette réticence est également plus souvent soulignée quand c'est un garçon (31 % et 25 % pour les filles), que la famille est monoparentale (38 %) et/ou le revenu du ménage est élevé et le niveau d'étude des parents également¹⁴.

Contraintes et choix de la famille

Outre le refus de leur enfant, les parents opposés à son départ en colo l'année précédente, soulignent leur préférence pour les vacances en famille (pour 30 % d'entre eux, graphique 4). Elle est plus marquée chez les ménages les plus aisés (pour 39 % quand le revenu mensuel est supérieur à 4 000 €), pour lesquels les contraintes financières pèsent peu et n'obligent sans doute pas (ou peu) à choisir entre vacances en famille et vacances collectives.

¹³ Parmi les parents qui auraient souhaité faire partir leur enfant, 49 % de parents d'adolescent de 17 à 19 ans ont répondu qu'il n'a pas voulu partir, 44 % quand celui-ci est âgé de 14 à 16 ans, 26 % pour ceux de 11 à 13 ans, 20 % de 8-10 ans, 12 % de 5 à 7 ans. Parmi les parents qui ne souhaitaient pas qu'il parte, 45 % de parents d'adolescent de 17 à 19 ans ont répondu qu'il ne voulait pas partir et 38 % quand celui-ci est âgé de 14 à 16 ans, 35 % pour ceux de 11 à 13 ans, 15 % de 8 à 10 ans et 8 % de 5 à 7 ans. Les résultats des modèles de régression logistique montrent un impact de l'âge, indépendamment des autres caractéristiques de l'enfant ou de sa famille.

¹⁴ Au dessus de 4 000 € mensuels et/ou avec un niveau d'études supérieur au Baccalauréat.

On peut donc penser que la préférence pour les premières est pour ces parents un véritable choix de vacances, et une manière d'exprimer leur opposition aux séjours collectifs.

Pour les ménages à revenu moyen ou modeste, la primauté accordée des vacances en famille est beaucoup moins invoquée (20 % en dessous de 1 500 € mensuels et 27 % entre 1 500 € et 4 000 €). Pour les revenus les plus faibles, ce n'est pas ce qui motive leur attitude négative vis-à-vis du départ en séjour collectif de leur enfant (10 % en dessous de 1 000 € mensuels). Il en est de même quand l'enfant n'est pas parti en vacances (17 %) et/ou les parents non plus (19 %).

De l'information à la confiance

Les autres freins ou réticences exprimés par les parents, concernant le départ en séjour collectif de leur enfant sont plus minoritaires (graphiques 3 et 4).

Parmi les parents favorables à ce départ, 11 % relèvent le manque d'information ou d'offre adaptée. Parmi ceux qui sont défavorables, 12 % soulignent leurs craintes quant à la sécurité de leur enfant, leur manque de confiance ou 6 % une attitude négative, soit un total de 15 % (plusieurs réponses étaient possibles). Ce sont les mères les moins diplômées qui soulignent plus fréquemment leurs inquiétudes et celles dont l'enfant est âgé de 8 à 10 ans (23 %). De même, ce sont plus souvent les mères les moins diplômées, les ménages à revenus modestes ou moyens qui expriment une opinion globalement négative. Celle-ci est également dépendante de l'accès au départ de l'enfant et de son expérience des accueils collectifs¹⁵. S'il est parti en vacances, il semble ainsi plus aisé de souligner ce type de réticence générale, le départ en colo apparaissant plutôt comme un complément éventuel. A l'opposé, la fréquentation actuelle du centre de loisirs (pendant les petites vacances) et l'expérience passée du départ en colo de l'enfant mineurent l'expression d'une opinion négative.

¹⁵ Les résultats du modèle de régression réalisé pour isoler l'effet de chaque variable sur l'expression de cette image négative montrent un effet du niveau de revenu, du niveau de diplôme de la mère, du départ de l'enfant en vacances la même année, et de sa fréquentation des séjours collectifs et/ou des centres de loisirs.

Les craintes des parents quant à la sécurité de leur enfant en séjour collectif apparaissent ainsi minoritaires et liées une méconnaissance du secteur. A l'opposé, l'expérience du collectif, que ce soit en centre de loisirs ou dans le cadre de séjours de vacances, a un impact positif sur l'attitude des parents envers le départ de leur enfant en colo. Cet impact se vérifie également sur les pratiques. Les mini-camps constituent en effet une étape intermédiaire entre la fréquentation du centre de loisirs, inscrite dans le cadre de vie quotidien et le départ en colo, de plus longue durée, où l'on peut nouer de nouvelles relations. Cette progression participe également d'une évolution des pratiques en fonction de l'âge.

Des premiers départs en mini-camp à la colo

C'est en effet à 7 ans en moyenne que l'on part pour la première fois en mini-camp et à 9 ans en colo¹⁶.

De 5 à 7 ans, la fréquentation des séjours collectifs restent peu répandue (cf. graphique 8). Le taux de départ en séjour d'au moins 4 nuits de cette tranche d'âge est comparable en 2011 à celui observé en 2004. En revanche, le développement des mini-camps¹⁷, observé par la MEOS (cf. encadré 2), aurait contribué à la progression de la fréquentation des publics les plus jeunes entre 2008 et 2011 (+ 15 % de moins de 6 ans¹⁸, pour l'ensemble des séjours quelle que soit leur durée). Au vu des effectifs concernés (10 000 enfants supplémentaires en trois ans) rapportés à la population d'enfants de 3 à 6 ans¹⁹, cette évolution reste relative et affecte peu leur taux de départ en séjour collectif (+0.4 %).

Elle souligne néanmoins l'attrait que peuvent représenter les mini-camps pour les plus jeunes enfants et leurs familles et par conséquent, l'intérêt de ces séjours pour favoriser les premiers départs dans un cadre collectif. Ils offrent en effet la possibilité à l'enfant de partir avec des camarades et des animateurs du centre de loisirs, le plus souvent dans un lieu relativement proche, contribuant ainsi à rassurer les plus jeunes ou les plus réticents.

¹⁶ Pour 4 nuits au moins.

¹⁷ Ou séjours « activité accessoire » selon la dénomination réglementaire.

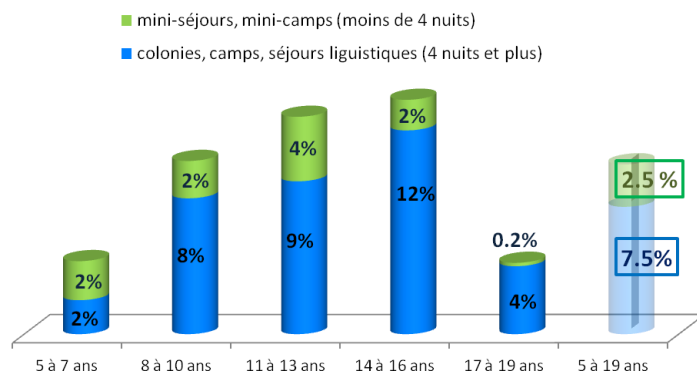
¹⁸ Ces tranches d'âge sont celles utilisées dans le cadre des déclarations de séjours à partir desquelles la MEOS recueille les données. Les tranches d'âge choisies pour présenter les résultats de l'enquête sont celles dégagées par l'analyse statistique comme étant les plus pertinentes au regard de l'évolution des pratiques selon l'âge.

¹⁹ 2 231 000 enfants de 3 à 5 ans au 01/01/2012 et 2 262 000 au 01/01/2008 (chiffres Insee).

Graphique 8 :

Un taux de départ qui progresse avec l'âge

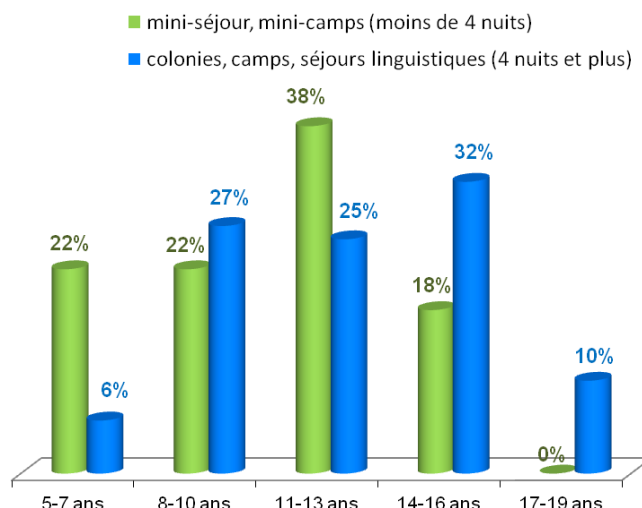
% d'enfants et d'adolescents partis en séjour collectif en 2011 par tranche d'âge



Graphique 9 :

Une majorité de pré adolescents et d'adolescents

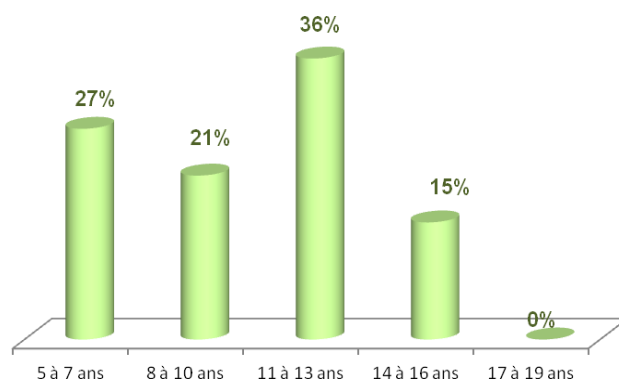
Répartition du public accueilli en séjour collectif en 2011 par tranche d'âge



Graphique 10 :

Les mini-camps : un accès au départ en séjour collectif

Répartition du public parti en mini-camp (1 à 4 nuits) en 2011 par tranche d'âge



Sources : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011, Insee enquêtes vacances 2004 (Ovlej 2006),

Selon les résultats de notre enquête, plus du quart du public accueilli en mini-camp est ainsi âgé de 5 à 7 ans (graphique 10). Mais, les pré adolescents, de 11 à 13 ans sont les plus nombreux ; 4 % de cette tranche d'âge est parti en mini-camp en 2011. C'est pour une majorité d'entre eux (62%) le premier départ collectif. Après 14 ans, à l'âge où l'on part le plus en séjour collectif, les mini-camps deviennent moins fréquents

Ainsi, 17 % des enfants et adolescents qui ont bénéficié de cette expérience les années précédentes sont partis en 2011 en séjour collectif, et seulement 8 % de ceux qui n'ont pas fréquenté auparavant un mini-camp.

Première étape vers la fréquentation de séjours collectifs, les mini-camps constituent également une forme de « compensation » à travers un séjour de courte durée, pour ceux qui ne partent en vacances²⁰. Leur fréquentation n'apparaît pas déterminée par le niveau de revenu des familles ou ses caractéristiques sociales. En revanche, ils semblent bénéficier plus fréquemment, pour un tiers de leur public, à des enfants dont les parents ne partent pas. La même situation concerne seulement 19 % des enfants et adolescents ayant fréquenté les séjours collectifs.

C'est plus précisément pour les pré adolescents de 11 à 13 ans que ces mini-séjours permettraient une forme d'accès au départ : 7 % des non partants en vacances de cette tranche d'âge sont en effet partis en mini-camps et 2 % parmi les partants du même âge.

Si les modes d'organisation et les conditions de l'accès aux mini-camps diffèrent de ceux qui caractérisent les autres formes de séjours, les motivations et attentes des parents vis-à-vis du départ de leur enfant dans un cadre collectif sont comparables.

Des vacances ludiques et éducatives

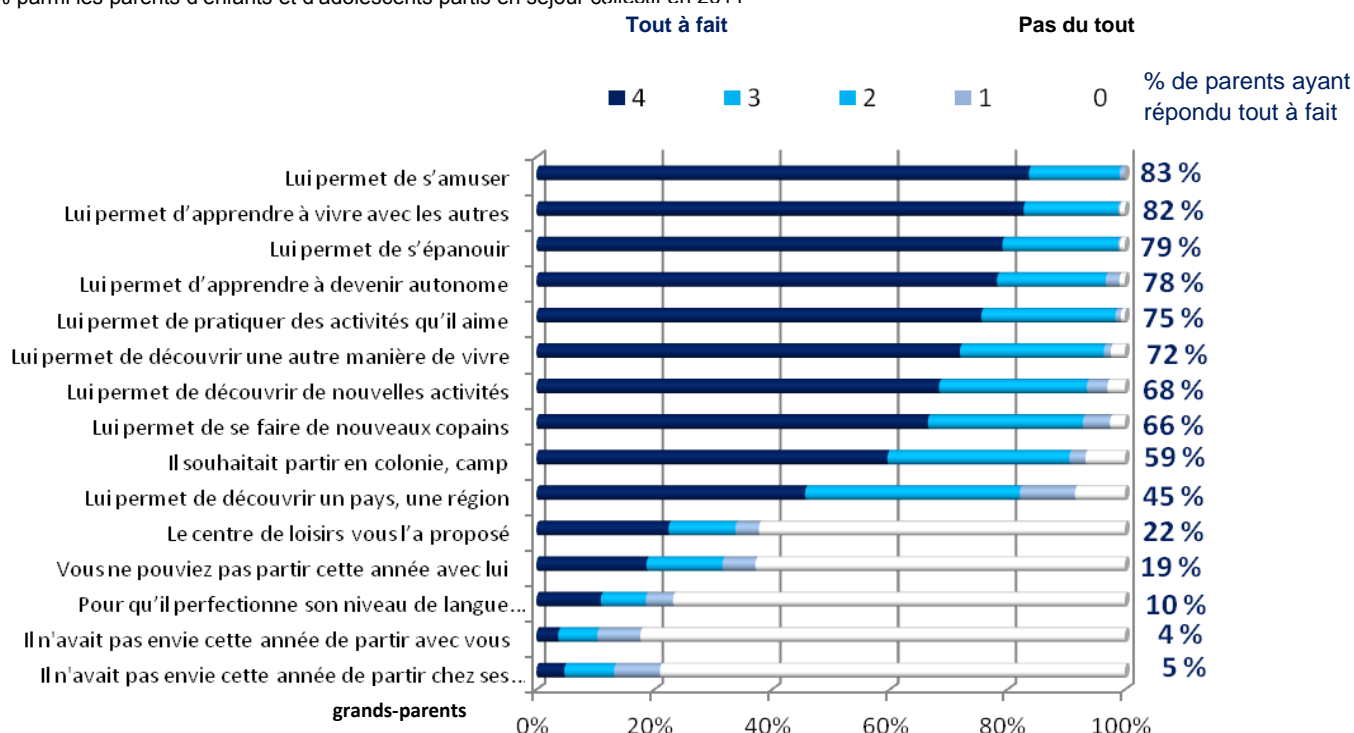
Pour les parents qui ont fait partir leur enfant en colo, camp, séjour linguistique, mini-camp en 2011, ce départ est motivé en premier lieu par le plaisir de leur enfant. Ce sont avant tout des vacances.

Les parents placent au premier rang de leurs attentes leur caractère ludique et hédoniste (graphique 11). Ce sont également des vacances éducatives : elles offrent à leurs enfants et à leurs adolescents une expérience de socialisation (82 %) qui contribue à leur épanouissement (79 %) et leur apprentissage de l'autonomie (78 %)

Graphique 11 :

Pour quelle(s) raison(s) votre enfant est-il parti en colonie, camp, séjour linguistique l'an dernier ?

% parmi les parents d'enfants et d'adolescents partis en séjour collectif en 2011



²⁰ Pour une durée d'au moins 4 nuits.

Souvent mises en avant pour caractériser les vacances collectives, les activités proposées dans le cadre de ces séjours constituent effectivement une motivation importante, soulignée par 75 % des parents usagers. Toutefois, elles interviennent au troisième rang, après les dimensions ludique et éducative. L'importance accordée aux activités varie en fonction de l'âge de l'enfant.

La pratique de celles qu'ils aiment est une motivation plus forte pour les 14-16 ans, qui affirment ainsi leurs goûts²¹. Pour les 5 à 10 ans, c'est la découverte de nouvelles activités qui est valorisée (pour 85 % à 80 % des parents d'enfants de cette tranche d'âge).

Si l'on examine les relations entre ces différents types de motivations²², la notion de socialisation est centrale. Les attentes des parents s'organisent autour de celle-ci et y associent la recherche de l'épanouissement de l'enfant et la découverte, qu'il s'agisse de découvrir d'autres manières de vivre ou de nouvelles activités.

Cette dimension éducative centrée sur la socialisation avait déjà été observée par des études précédentes (Ovlej 2005, Laugaa 2011). Celles-ci relevaient toutefois une distinction voire une opposition entre l'individu et le collectif, parmi l'ensemble de la population, usagers et non usagers des colos. En revanche, les réponses des parents usagers à cette enquête articulent l'épanouissement individuel de l'enfant et la vie collective.

La dimension ludique et hédoniste apparaît également renforcée, et associe la pratique d'activités que l'enfant aime, le caractère ludique de ce type de séjour et le désir de l'enfant d'en bénéficier. La décision de celui-ci est donc pour les parents, motivée par le plaisir de ces vacances à travers notamment les activités qu'il choisit.

Celui-ci souhaite d'autant plus fortement en bénéficier qu'il en a déjà eu l'opportunité et y a noué de nouvelles amitiés²³.

Ces nouvelles relations amicales associées à la découverte de pays ou régions constituent pour les parents le troisième axe de leurs motivations à le faire bénéficier de ces séjours

Plaisir, socialisation, ouverture aux autres et au monde sont les trois thématiques centrales des attentes des parents.

Enfin, le départ en séjour collectif se présente comme un choix, des enfants et des parents, et non pas une solution par défaut quant il ne souhaite pas partir avec ses parents ou chez ses grands-parents (graphique 11). Toutefois, pour les familles à faibles revenus (moins de 1 500 € mensuels, voire de 1 500 à 2 000 €), ils permettent à l'enfant de partir en vacances quand les parents n'en ont pas la possibilité.

Ce modèle des vacances collectives, à la fois ludiques et éducatives, s'avère faire consensus et être partagé par l'ensemble des familles, quels que soient les milieux sociaux. En effet, on n'observe pas de variations significatives sur les dimensions les plus centrales : « s'amuser » et « apprendre à vivre avec les autres ».

Les différenciations sociales portent sur le contenu de ces dimensions, en relation avec les conceptions éducatives des familles : importance accordée aux activités, à l'épanouissement individuel, aux réseaux amicaux, à l'ouverture culturelle et à l'apprentissage de langues étrangères.

Les familles à revenu moyen se montrent plus sensibles à la possibilité pour leur enfant de découvrir de nouvelles activités ; les cadres et professions intermédiaires valorisent plus fortement que les autres l'épanouissement de l'enfant et l'opportunité pour lui de nouer de nouvelles amitiés, particulièrement pour les parents à niveau d'études élevé. Ces derniers sont également davantage attirés par l'objectif linguistique.

²¹ 78 % des parents d'adolescents de 14 à 16 ans répondent « tout à fait » à « ce type de vacances lui permet de pratiquer les activités qu'il aime ». La note qu'ils attribuent à cette proposition (3.8) est statistiquement supérieure à la moyenne (3.65).

²² Il s'agit du premier axe de l'Analyse en Composante Principale réalisée sur les réponses des parents. Dans ce type d'analyse, chaque facteur représente une « dimension » qui structure plus ou moins fortement les données selon le % de la variance totale (c'est-à-dire la variabilité, la dispersion des données) qu'il représente. Ce premier axe représente 22 % de celle-ci.

²³ Quand leur enfant a déjà fréquenté un séjour collectif, 66 % attribuent la note maximale à « il souhaitait partir » et 73 % à « ce type de vacances lui permet de se faire de nouveaux copains » (63 % et 68 % en moyenne).

Par ailleurs les familles les plus aisées soulignent plus que les autres que les séjours collectifs permettent également de « découvrir d'autres manières de vivre ».

Ces différenciations sociales, liées à des conceptions éducatives, avaient été déjà observées par le Crédoc en 1998 (Crédoc 2000).

Des attentes plus spécifiques se dégagent pour les adolescents : les séjours collectifs leur offrent en effet l'opportunité de bénéficier de vacances hors du cadre familial et de commencer à voyager avec leurs pairs. La découverte d'un pays, d'une région, le souhait de ne pas partir avec ses parents ou chez ses grands-parents sont en effet plus fortement valorisés par les parents d'adolescents.

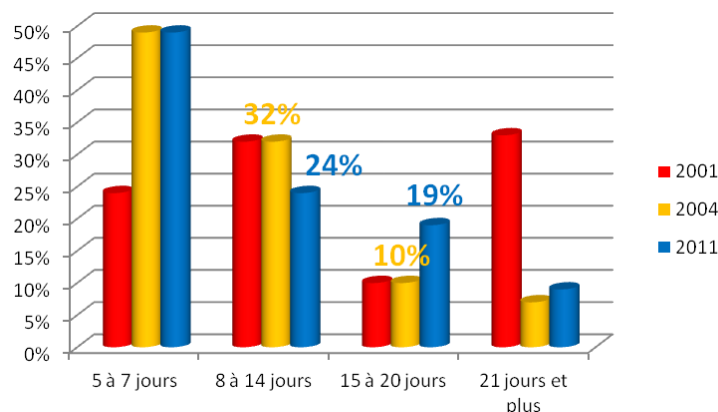
En miroir de la conception dominante des colos pour les parents, les données recueillies sur les caractéristiques des séjours dans le cadre de notre enquête mettent en évidence la permanence et la prédominance d'un modèle généraliste des colos.

Des colos généralistes

Première constante, la durée des séjours collectifs (de 4 nuits et plus) est identique en 2011 à celle observée par l'Insee en 2004, soit 10,4 jours en moyenne. Après plusieurs décennies de baisse régulière, ce nombre de journées s'est donc stabilisé à un niveau identique à celui de l'ensemble des séjours de vacances des 5 à 19 ans, quelle que soit leur forme. La proportion des séjours d'une semaine ou moins est comparable à celle relevée en 2004 (graphique 12). En revanche, les séjours de 15 à 20 jours ont pris une place croissante.

Seconde caractéristique stable : les séjours collectifs (4 nuits et plus) se déroulent pendant l'été pour près de trois quarts d'entre eux (73 %), 15 % pendant les vacances d'hiver et 9 % au cours des congés de printemps. Selon les chiffres du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, la prédominance de la période estivale semblait se réduire progressivement depuis 2003, au profit notamment des vacances de printemps. Cette tendance semble s'être stabilisée.

Graphique 12 :
Progression des séjours de 15 à 20 jours
 % parmi les enfants et adolescents accueillis en séjour collectif de 4 nuits et plus en 2011



Sources : Ministère de la Jeunesse et des Sports 2001, Insee 2004 (Ovlej 2008), enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011
 NB : pour 2001, les données publiées étaient regroupées selon les catégories suivantes : 6 à 8 jours, 9 à 15 jours, 16 à 19 jours, 20 jours et plus.

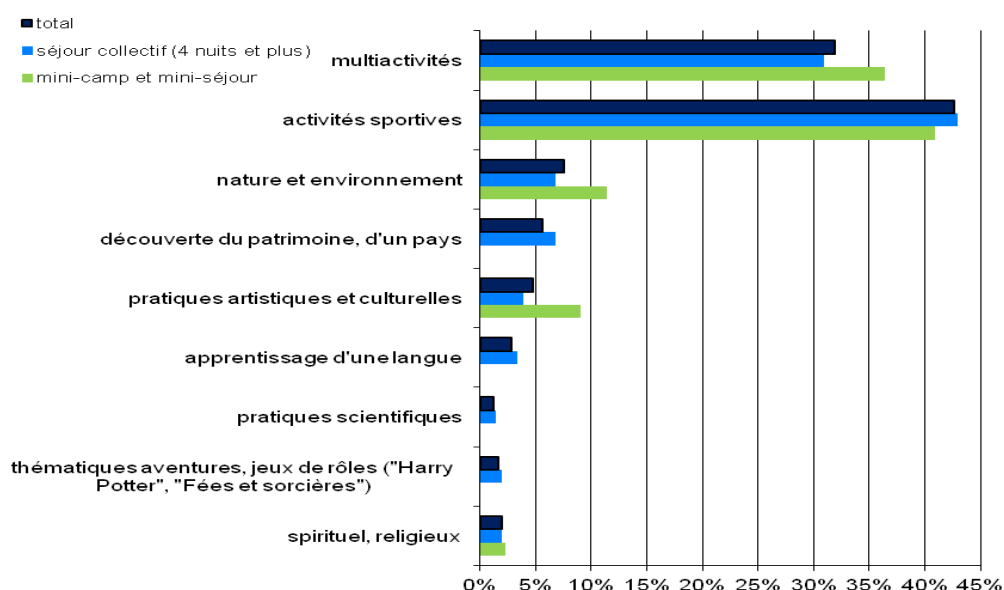
Troisième caractéristique : la proportion du public accueilli dans le cadre de séjours (de 4 nuits et plus) se déroulant en France métropolitaine est stable depuis de nombreuses années : 85 % en 2011, 83 % en 2004 selon les données recueillies par l'Insee, 84 % en 1999 selon les chiffres issus des déclarations des organisateurs et capitalisés par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Concernant les destinations étrangères, en 2011 comme en 2004, les pays européens, les plus proches et où l'on parle les langues les plus couramment enseignées en France (Royaume-Uni et Irlande, Espagne, Italie et Allemagne) ont accueilli les deux tiers du public des séjours à l'étranger.

Enfin, les séjours collectifs sont majoritairement généralistes. Selon les parents interrogés, un tiers du public accueilli a participé à un séjour proposant une diversité d'activités, sans thématique spécifique (graphique 13). Nombre de parents ont d'ailleurs répondu spontanément : « c'était une colo normale ». Ce type de séjour qualifié de "multi-activités" est plus fréquent quand il s'agit de séjours de 15 à 20 jours (51 % de leur public). Ils sont privilégiés par les familles à faible niveau de revenu, les pré adolescents de 11 à 13 ans et/ou les garçons : 63 % des enfants de familles à revenu inférieur à 1500 € mensuels partis en colo ont fréquenté un séjour multi-activités, 44% des 11 à 13 ans et 37 % des garçons (25 % des filles).

Graphique 13 :

Des séjours multi activités ou sportifs

% parmi les enfants et adolescents accueillis en séjour collectif en 2011



Source : enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Pour plus de 40 % des enfants et adolescents en séjour collectif en 2011, ce sont les activités sportives qui sont mises en avant. Celles-ci sont également pour nombre de parents, associées à un modèle généraliste et traditionnel des colos et recouvrent une diversité de pratiques : découverte de l'équitation, du char à voile, sports collectifs, randonnée... Selon les parents interrogés par l'Insee en 2004, le sport pratiqué dans plus de la moitié des séjours (57 %) relevait plus souvent d'activités de plein air que de la pratique intensive d'une discipline spécifique.²⁴ Cette dominante sportive est favorisée par les familles à revenu moyen et supérieur : elle concerne 50 % du public dont le revenu mensuel est situé entre 2 000 et 3 000 € mensuels et 67 % entre 3 000 et 4 000 €.

Au total, pour les trois quarts de leur public, les séjours collectifs se caractérisent ainsi par une diversité d'activités ou des pratiques sportives.

Parmi les autres thématiques, la découverte de la nature et de l'environnement est plus fréquente pour les plus jeunes (17 % pour le public de 8 à 10 ans et 31 % des 5 à 7 ans), elle est également plus répandue au-dessus de 2 000 € de revenu mensuel (14 %). Pour un tiers du public inscrits sur cette thématique, il s'agit de camps scouts.

Ces derniers ont accueilli en 2011 8 % de l'ensemble du public des séjours collectifs et 14 % pour les séjours de courte durée. Les enfants de familles à niveau d'études élevé sont plus nombreux à les fréquenter (17 % quand les parents sont diplômés du supérieur).

Les séjours linguistiques représentent 9 % de la fréquentation des séjours de 4 nuits et plus. Selon les parents interrogés, ces séjours sont centrés sur l'apprentissage d'une langue étrangère pour seulement un tiers d'entre eux. Pour un quart de leur public, c'est la découverte du pays qui est mise en avant ou pour un tiers une diversité d'activités ou de thématiques.

²⁴ Parmi les activités sportives proposées par le questionnaire de l'Insee, les plus fréquemment citées pour caractériser les séjours collectifs étaient la natation (27 % des séjours), le vélo (13 %), la randonnée ou du jogging (16 %) et les sports de neige (9.5 %). Cf. Ovlej, *Bulletin n°19*, "Entre soi ou avec les autres : Séjours familiaux, sans les parents ou colos", Mars 2008.

Les séjours linguistiques ont concerné 18 % des 17-19 ans et 11 % des 14-16 ans partis en vacances collectives. Ils sont plus souvent issus de familles à niveau de revenu supérieur à 3 000 €²⁵ mais c'est le niveau d'études des parents qui détermine le plus fortement le départ en séjour linguistique.

Si les thématiques des séjours varient selon les caractéristiques sociales et économiques des familles, c'est l'âge, reflétant l'évolution des goûts et des envies de l'enfance à l'adolescence, qui est le premier déterminant²⁶. Après l'âge, le choix de la thématique est lié au type d'organisateur et à l'offre à laquelle les parents ont accès, de par leur revenu, mais également en fonction des possibilités proposées par leur commune, leur CAF et éventuellement leur comité d'entreprise.

L'accès à l'information conditionne également le choix des familles.

Une relation de proximité

C'est le plus souvent par des amis, des collègues ou des membres de leur famille que les parents²⁷ ont eu connaissance du séjour dans le cadre duquel est parti leur enfant (graphique 14). Si l'on ajoute ceux qui ont inscrit leur enfant auprès d'un organisateur avec lequel ils étaient partis enfant, et ceux pour qui c'est l'enfant lui-même ou ses amis qui ont informé les parents, c'est au total un quart du public des séjours collectifs qui s'y est inscrit à partir d'informations transmises par des proches.

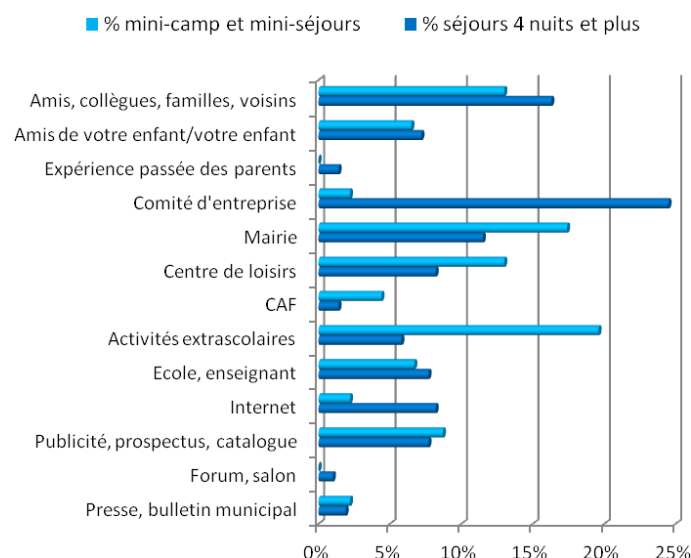
Mais pour plus d'un tiers des usagers de séjours collectifs, ce sont les équipements de proximité qui jouent ce rôle : mairie, centre de loisirs (particulièrement en milieu rural), enseignants (pour les séjours linguistiques des adolescents), activités extrascolaires de leur enfant²⁸ et CAF. Seule une minorité de parents dit s'être renseignée en première intention sur internet ou sur un prospectus ou encore dans un catalogue.

Enfin, pour les familles ayant-droits d'un comité d'entreprise, c'est celui-ci qui diffuse l'information sur les séjours qu'il propose ou organise.

Graphique 14 :

Comment avez-vous eu connaissance de ce séjour ?

% parmi les parents dont les enfants sont partis en séjour collectif en 2011



Source : enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Ces résultats le montrent, les parents privilégient en première intention, l'information directe à travers leurs réseaux familiaux ou amicaux ou dans le cadre d'équipements ou de structures implantés dans leur cadre de vie quotidien, dans une relation de confiance et de proximité.

Cette relation de proximité est également liée à l'accès à une offre qui semble s'être développée à partir des territoires.

Acteurs, publics et types de séjours

Les communes et les centres de loisirs sont en effet pour les parents des acteurs majeurs de l'offre de séjours collectifs, plus fortement encore pour ceux de courte durée (graphique 15). Ces résultats indiquent un développement important de l'offre organisée par les collectivités locales ou tout au moins proposée par celles-ci, en relation avec les centres de loisirs. Interrogés en 2004 par l'Insee, les familles répondaient que le séjour collectif (de 4 nuits et plus) de leur enfant avait été organisé par la mairie pour 10 % du public accueilli. En 2011, cette proportion atteint 19 %. S'y ajoute l'offre des centres de loisirs, soit selon les parents, 18 % des séjours de 4 nuits et plus et près de la moitié des mini-camps et mini-séjours.

²⁵ Les séjours linguistiques concernent 13% des usagers de vacances collectives dont le revenu mensuel est situé entre 3 000 et 4 000 € et 16 % au-dessus de 4 000 €.

²⁶ Les tests statistiques utilisés montrent que le type de thématique est plus fortement lié à l'âge (V de cramer=.333), en second au type d'organisateur (v =.258), et plus secondairement au niveau d'études de la personne de référence et au revenu de la famille (V =.201 et V =.207)

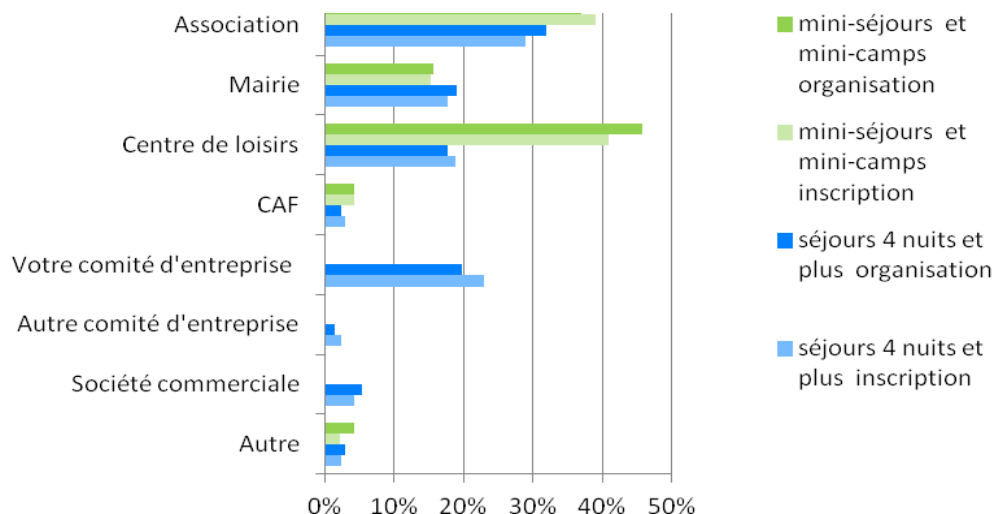
²⁷ Plus fréquemment pour les classes sociales supérieures (24 % pour cadres et professions intellectuelles, et 31 % pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise).

²⁸ Plus fréquemment pour des séjours à thématique sportive (11 %), artistique ou culturelle (13 %), religieuse ou spirituelle (25 %) ou du scoutisme (13 %).

Graphique 15 :

Inscription de l'enfant et statut de l'organisateur

% parmi les enfants et adolescents partis en séjour collectif en 2011



Source : enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Malgré cette progression, le secteur associatif reste pour les familles le premier organisateur de séjours collectifs, mais sa place est sous évaluée et méconnue. Interrogées d'une part sur l'inscription de leur enfant et d'autre part sur l'organisateur du séjour, les familles confondent le plus souvent l'acteur ou la structure auprès de qui ils inscrivent leur enfant et celui ou celle qui réalise effectivement le séjour. Que le séjour proposé par leur mairie ou par leur comité d'entreprise soit organisé par une association n'est pas perçu par la plupart des parents.

Les comités d'entreprise demeurent en effet des acteurs incontournables du secteur, avec 21 % du public accueilli en 2011 pour les séjours de 4 nuits et plus, soit une proportion supérieure à celle identifiée par les parents en 2004 (15 %). L'écart entre ces chiffres et ceux observés par la mission statistique du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, à partir des déclarations de séjours des organisateurs laisse supposer que les comités d'entreprise ont recours à un prestataire pour plus de la moitié du public concerné.

Enfin, les sociétés commerciales sont en progression : en 2004, les familles les identifiaient comme organisatrices des séjours collectifs pour 1 % du public accueilli ; en 2011, cette proportion s'élève à 5 %.

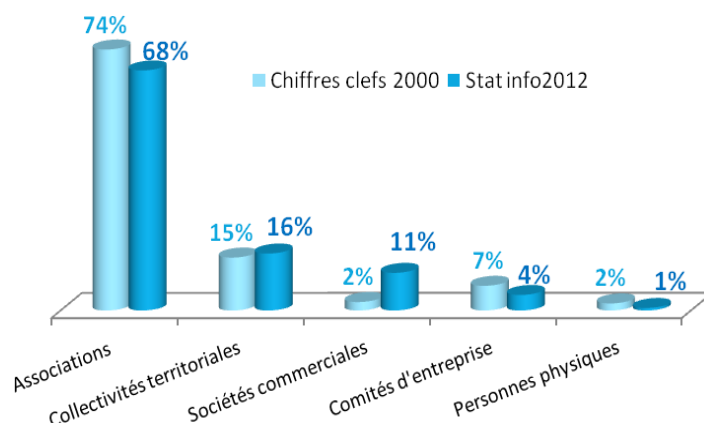
1
dans le cadre des séjours autres que les mini-camps, selon les derniers chiffres publiés par la mission statistique du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (cf. encadré 2).

La comparaison avec les précédentes statistiques du ministère diffusées sur le sujet confirme, voire accentue la progression observée entre 2004 et 2011 sur les données recueillies auprès des parents (graphique 10)..

Graphique 15 :

Une forte progression du secteur commercial

Répartition du nombre de séjours autres que « activités accessoires » liées aux centres de loisirs et accueils de jeunes en 2011, selon le type d'organisateur



Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Ces tendances s'avèrent d'autant plus importantes à relever que les analyses statistiques réalisées à partir des données recueillies dans le cadre de notre enquête montrent que ce sont le mode d'inscription de l'enfant et l'organisateur identifié par les parents qui différencient des types de publics²⁹.

Six profils ont été dégagés par l'analyse, profils qui peuvent être décrits en fonction des caractéristiques des familles, des enfants et des séjours. Nous avons intégré dans l'analyse l'ensemble des séjours quel que soit leur durée.

Une relation directe au secteur associatif

Profil type 1 : 30 % de l'ensemble des usagers de séjours collectifs

Le secteur associatif est identifié par l'ensemble de ces parents comme l'organisateur du séjour. Ils ont d'ailleurs tous inscrit leur enfant directement auprès de l'association concernée, après avoir été informés par leurs relations familiales ou amicales (65 %), dans le cadre des activités de loisirs de leur enfant (20 %). Plus souvent qu'en moyenne, 14 % des parents ont cherché sur internet.

Ce public bénéficie moins fréquemment que la moyenne d'aides financières : pour 25 % de celui-ci, le coût du séjour a été partiellement pris en charge (50 % en moyenne), par la mairie, de la CAF, d'un comité d'entreprise (pour 4 à 6 %), la région ou le département pour 2 % et pour 8 % par une association (3 % en moyenne). Les aides directes sont encore moins fréquentes (13 %, 17 % en moyenne) et proviennent principalement de la CAF (pour 8 %). Seuls 4 % répondent avoir bénéficié de chèques vacances pour le séjour de leur enfant.

Cause ou conséquence de ce faible niveau d'aides, le revenu de ces familles est élevé, supérieur à 4 000 € mensuels pour 35 % d'entre elles (le même niveau de revenu concerne 10 % des 5 à 19 ans et 22 % des usagers des séjours collectifs).

Ce public est âgé de plus de 11 ans et les 17-19 ans sont plus nombreux qu'en moyenne (14 %).

Les séjours de plus de deux semaines sont très fréquents (44 % de ces pré adolescents et adolescents partent entre 15 et 20 jours et 22 % plus de 21 jours, 19 % et 9 % en moyenne), les thématiques sont diversifiées, avec une dominante sportive (pour 52% de ce public).

Quand le séjour de leur enfant a été réalisé par une association, identifiée comme telle, **les parents sont plus nombreux à répondre que partir en colo « permet d'apprendre à vivre avec les autres »** (tout à fait pour 88 % d'entre eux et 82 % en moyenne).

Des allocataires des CAF

Profil type 2 : 7 % des usagers

Les CAF sont particulièrement présentes pour cette catégorie de public, pour l'information (22 %), l'inscription (39 %), la réalisation des séjours (35 %), le financement partiel de ces derniers (35 %) ou encore l'aide directe à la famille (9 %). Leur intervention est complétée par celle de la commune (9 % à travers la contribution au coût du séjour) et par un apport financier de la famille (pour 12 %).

Malgré le soutien des CAF, la proportion de familles aidées parmi ce type de public est comparable à la moyenne. Outre les CAF, ces familles citent d'autres acteurs locaux (maison de quartier, communauté de commune, Conseil Général ou centre équestre) pour l'inscription de leur enfant (44 %) et la réalisation du séjour (39 %).

Elles se sont également informées à la mairie (17 %) ou ont reçu des prospectus (22 %). Le revenu mensuel des ménages concernés est inférieur à 3 000 €, pour 76 % d'entre eux.

Les séjours se déroulent le plus souvent l'été (91 %), à la campagne (52 %), plus fréquemment qu'en moyenne pour pratiquer des activités sportives (53 %) ou artistiques (12 %).

²⁹ Les classifications (analyses en cluster) réalisées permettent de mettre en évidence des groupements naturels (ou classes) au sein d'un fichier de données selon les réponses des individus aux variables choisies. Parmi les différentes variables disponibles, le mode d'inscription de l'enfant et l'organisateur identifié par les parents se sont avérées être celles qui permettaient de constituer les catégories à la fois les plus homogènes et distinctes les unes des autres (test de qualité de classe) ;

Usagers des centres de loisirs

Profil type 3 : 18 %

Le centre de loisirs recueille les inscriptions et organise le séjour pour la totalité de cette catégorie de public. Il a également informé les familles pour 36 % d'entre elles. Celles-ci ont reçu des prospectus (20 %) ou l'information leur a été transmise par l'école (12 %) ou par leur enfant (14 %).

Cette relation étroite entre le centre de loisirs et le départ en séjour collectifs est plus développée dans **les communes de moins de 1 000 habitants** (26 % de ce public y réside, soit deux fois plus que la moyenne des usagers des séjours collectifs) ou de moins de 20 000 habitants (61 % de ce public)³⁰. **Ces communes, en relation avec les CAF, ont une politique forte de soutien au départ en séjour collectif** : elles contribuent au financement des séjours pour 24 % de ce public (14 % en moyenne) et la CAF pour 30 % (15 % en moyenne) ; de plus ces familles sont nombreuses à percevoir une aide directe (28 % d'entre elles et 17 % en moyenne), provenant également de la CAF (12 %), de la commune (4 %) mais également de leur comité d'entreprise (4 %) ou de la région ou du département (2 %). **Cette politique de soutien direct permet à tous les enfants, quel que soit le niveau de revenu de leur famille d'accéder à ces séjours.** Les parents les moins diplômés sont toutefois plus nombreux parmi ce public (30 % ont un niveau Baccalauréat et 41 % ont arrêté leur scolarité avant, 28 % et 20 % pour l'ensemble des usagers de séjours collectifs). Une forte proportion d'entre eux n'étaient pas partis en vacances en 2011 (39 % et 24 % en moyenne).

La relation au centre de loisirs permet également le départ des plus jeunes : 26 % de ce public est âgé de 5 à 7 ans et 30 % part dans le cadre de mini-séjours.

Plus de la moitié se déroulent à la campagne (56 % de ce public), sans dominante particulière (50 %) ou pour 12 % avec une thématique "découverte de la nature et de l'environnement". Les vacances d'été sont privilégiées (pour 80 % de ce public) et celles de Toussaint constituent une période de départ plus importante qu'en moyenne (6 %).

Habitants de la commune

Profil type 4 : 19 %

La commune est pour cette catégorie de public l'acteur principal des séjours collectifs de leur enfant : 50 % de ces familles se sont informées à la mairie (et 12 % à l'école) ; 90 % d'entre elles ont inscrit leur enfant à la mairie et 10 % au centre de loisirs ; pour 80 % de ces parents, c'est la commune également qui réalise le séjour et pour 20 % d'entre eux, le centre de loisirs. À la différence du type de public précédent, **les petites communes sont peu présentes** (2 % seulement de ces familles y résident).

Ce public est fortement aidé : 60 % bénéficient du financement partiel du séjour (52 % en moyenne), par la commune (37 %) et/ou par la CAF (31 %). Près d'un quart (23 % pour 17 % en moyenne) a reçu une aide directe de la commune (4 %) et/ou de la CAF (17 %). **Ce soutien financier permet aux familles peu aisées de faire partir leur enfant** : 37 % de ces parents n'étaient pas partis en vacances en 2011, les ménages à revenu situé entre 1500 et 2000 € mensuels représentent 14 % de ce public (10 % en moyenne) et les revenus les plus faibles (en dessous de 1 500 €) 16 % (11 % en moyenne) ; en revanche, **les familles à revenu élevé** (au dessus de 4000 € mensuels) **sont peu nombreuses** parmi ce public (6 % et 22 % en moyenne).

Pour un quart du public accueilli, ces séjours se déroulent l'hiver, et donc souvent à la montagne (39 %), avec pour près de la moitié une dominante sportive (47 %) ou pour 40 % une diversité d'activités (32 % en moyenne). Les mini-séjours sont fréquents (20 %) mais dans une moindre proportion que pour le groupe précédent.

³⁰ 51 % de notre population de 5 à 19 ans réside dans une commune de taille moyenne (entre 1 000 et 20 000 habitants) et 18 % dans une commune de moins de 1000 habitants.

Ayant-droits des comités d'entreprise

Profil type 5 : 15 %

Le comité d'entreprise est pour ce public, l'acteur auprès de qui les parents ont inscrit leur enfant, se sont informés et celui qui réalise le séjour. Il contribue également à son financement pour 90 % de ce public et verse une aide à la famille à 4 % de celui-ci.

Cette catégorie de public a ainsi accès à des séjours différents des autres usagers, quant à la période, les destinations et les thématiques : ces séjours sont très nombreux l'hiver (pour 30 % de ce public et 11 % en moyenne) et plus fréquents pendant les vacances de la Toussaint (8 % et 4 % en moyenne). Ils se déroulent pour un tiers d'entre eux au bord de la mer (23 % en moyenne) et souvent à l'étranger (21 % et 14 % en moyenne) avec une thématique « découverte d'un pays » (8 % et 5 % en moyenne). Les séjours multi-activités sont également répandus (37 % du public et 32 % en moyenne). Par ailleurs, c'est dans ce groupe que l'on trouve les séjours à connotation « jeux de rôles » (pour 3 %).

Comités d'entreprise, prestataires commerciaux ou associatifs

Profil type 6 : 11 %

La spécificité des séjours de ce public est encore plus marquée que pour le précédent : 45 % de ces enfants et de ces adolescents partent à l'étranger, un tiers d'entre eux dans le cadre de séjours linguistiques, avec l'objectif d'améliorer leur niveau de langue pour 14 % et de découvrir le pays pour 26 %. Comme pour le groupe précédent, ce type de public est également celui qui fréquente les séjours à thématiques très spécifiques et peu répandues, (dominante scientifique pour 4 % de public, 1 % de l'ensemble des usagers). Les séjours multi-activités sont en revanche pour cette dernière catégorie deux fois moins fréquents qu'en moyenne (17 % de ce public).

Près de 50 % de ces familles se sont informées auprès de leur comité d'entreprise, mais ce sont **les sociétés commerciales qui organisent en majorité ces séjours** (pour 46 % de ce public), devant les comités d'entreprise (25 %) et les associations (25 %).

Pour plus de la moitié de ce public, le comité d'entreprise contribue au financement du séjour. Il verse également une aide directe à 6 % des familles concernées, une proportion équivalente reçoit également un soutien de l'employeur. Ces aides, et particulièrement la participation financière des comités d'entreprise au coût de ces séjours, permettent aux différentes catégories sociales d'y accéder.

Toutefois, pour 37 % de ce public le revenu de la famille est supérieur à 4 000 € mensuel (20 % pour l'ensemble des usagers de séjours collectifs), cette proportion s'élève à 50 % quand l'organisateur est une société commerciale.

Au-delà du modèle généraliste des colos et des grandes tendances qui caractérisent les destinations et les thématiques affichées, ces résultats mettent en évidence une diversité de types de séjours ou d'accueil et de publics. On voit ainsi se dégager d'une part des séjours courts avec un ancrage local et d'autre part des séjours longs à l'étranger ou itinérants, qui répondent de manière complémentaire à la diversité des attentes des publics, notamment en termes d'âge. Mais plus que l'âge, c'est l'accès des familles à tel ou tel type d'acteur (CAF, commune, centre de loisirs, comité d'entreprise, association, société commerciale..) selon leur revenu, leur lieu de résidence ou leur relation à un comité d'entreprise, qui conditionne l'accès des enfants et des adolescents aux différentes offres de séjour.

Vers les colos de demain...

Le déclin des colos n'est donc pas inéluctable. Le taux de départ s'est stabilisé, reflétant l'intérêt des familles et de leurs enfants pour les séjours collectifs, 40 % d'une classe d'âge, à 18 ans, a vécu les plaisirs du départ en colo, c'est une donnée forte. Cette stabilisation démontre également que les acteurs ont su répondre aux évolutions sociétales.

Le développement des mini-camps témoigne ainsi d'un retour au modèle « local » à l'origine du développement des colos. Un nombre croissant de communes a développé, avec les CAF et en lien avec les associations, une offre de séjours et des politiques d'aides qui permettent à un plus large public d'accéder aux vacances collectives à partir de ces territoires. Les passerelles entre centres de loisirs et séjours favorisent les premiers départs en colo. De plus, la prise en charge d'une partie de leur coût permet à tous les enfants de ces communes de pouvoir bénéficier de cette forme de vacances. Il s'agit essentiellement de jeunes enfants et de pré adolescent qui découvrent leur territoire, et qui plus âgés vont pouvoir découvrir la France, puis l'Europe et le Monde. Ce premier départ local est donc un maillon essentiel dans la réussite des vacances collectives pour mineurs.

De même, grâce à l'intervention des CAF et à la mise en place de nouveaux programmes tel que VACAF/AVE, le taux de départ en séjour collectif des enfants des familles à faibles revenus a progressé, leur permettant de partir en colo, et ainsi en vacances.

Il n'en reste pas moins que sur l'ensemble du territoire national le départ en séjour collectif est toujours soumis à des inégalités sociales et économiques importantes. L'accès des enfants des familles à revenu moyen a régressé et les différents types de publics mis en évidence par l'analyse révèlent une tendance préoccupante à la segmentation des publics.

Ainsi, les séjours à l'étranger répondent au désir d'autonomie, de mobilité et de découvertes des adolescents et pré adolescents. Mais ils restent réservés à une minorité, de familles aisées ou ayant-droits des comités d'entreprise.

Malgré le désengagement d'un certain nombre d'entre eux, ces derniers demeurent le premier acteur du soutien au départ en colo, avec les CAF. Leurs interventions avec celles des collectivités locales, sont essentielles pour permettre à tous les enfants et adolescents de vivre l'expérience des séjours collectifs.

Bibliographie

Brault P., Noulin B., 2010, *Evolution des pratiques sociales des comités d'entreprise en matière de vacances*, Conseil National du Tourisme.

Bulletin Ovlej, 2005, "Centres de vacances, colonies de vacances, perception et attentes des parents", n°10-15, Avril.

Bulletin Ovlej, 2006 « Les 5-19 ans et les vacances en 2004 », n°17, Octobre.

Domingo P., 2011, *Les dispositifs d'action sociale des CAF : une enquête auprès des bénéficiaires*, Dossier d'études n° 143.

Foirien R. Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011, *Stat-info*, n°12-04, Nov. 2012

Laugaa A., Laugaa D., 2010, « Quelle place pour l'intimité en centre de vacances ? », *Cahiers de l'ISAT*, n°7, pp. 169-184.

Ministère de la Jeunesse et des solidarités actives, *Chiffres clefs des séjours de vacances de 2000/2001 à 2009/2010*.

Monforte I., *Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ?* Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances, *Ovlej-Études et recherches de La JPA*, CNAF, dossier d'études n°163, mai 2013.

Ovlej
Association constituée de
La Jeunesse au Plein Air (La JPA)
et de
l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)

01 44 95 81 27 - ObservatoireVLEJ@aol.com
21 rue d'Artois – 75 008 Paris

Contact : Isabelle Monforte